

Étude sur les pratiques des représentantes
et représentants syndicaux en matière de
retour au travail après une lésion
professionnelle physique ou psychologique

Rachel Cox, professeure, DSJ, UQAM

Ottawa, 17 mai 2019

Réinsertion professionnelle, un processus complexe et multidimensionnelle

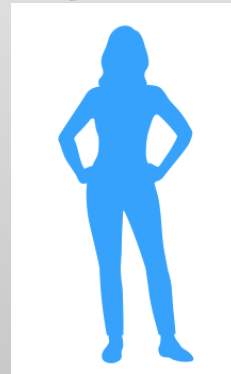
Trajectoire

- Champ de la raison
 - Le dossier
- Accident \mapsto réadaptation \mapsto réinsertion professionnelle
 - Médical
 - Administratif
 - Légal



Cheminement

- Champ de la représentation
 - Donner un sens
- L'expérience du processus
 - Parcours et vécu
 - Deuil
 - Stigmatisation
 - Handicap



Trajectoires des travailleuses et travailleurs - Représentantes, représentants syndicaux

- Connaissance des aspects administratifs et médicaux du processus de réadaptation
- Témoignages lors de la Journée en DST du 15 mars 2019
 - L'impact de l'arrêt Caron (2018 CSC 3)
 - Les victimes de lésion professionnelle devenues handicapées ont dorénavant droit à un accommodement raisonnable de la part de leur employeur
 - « Nous, dans le milieu syndical, on voit un effet vraiment favorable sur le terrain. En deux mois, c'est le jour et la nuit, ce que je vois. Maintenant on voit du vrai accommodement... On voit qu'il y en avait des emplois... On va s'en souvenir! »

Cheminement des travailleuses et travailleurs - Représentantes, représentants syndicaux

- Connaissance des milieux de travail
- Proximité
 - Exemple du représentant syndical qui dînait avec un collègue lors de la première semaine de retour au travail de celui-ci suite à un congé de maladie (problème de santé mentale) (Cox 2014)
- Soutien individuel
 - « Je suis là pour l'encourager, la reconforter (*rire*)... Elle dit, "[prénom], je ne sais pas ce que j'aurais fait si t'avais pas été là". Tu vois, je l'encourage, là, à ne pas lâcher. Parce que, je sais qu'à un moment donné, elle parlait de quitter. J'ai dit, "mais, ce n'est pas nécessairement la solution" ». (Cox 2014)

Projet de recherche (2019- 2023) – Selon les représentantes et représentants syndicaux...

- Comment s'appliquent les **politiques de la CNESST** en matière de retour au travail pour les travailleuses et travailleurs :
 - À contrat à durée déterminée;
 - Temporaires;
 - Au salaire minimum (ou près du salaire minimum);
 - Qui voyagent pendant 2 heures ou plus par jour pour travailler;
 - Issus de l'immigration;
 - Ayant subi une lésion psychologique.

Projet de recherche (2019- 2023) –
Selon les représentantes et représentants
syndicaux (suite)...

- Comment s'appliquent les dispositions de la **convention collective** en la matière pour ces mêmes travailleuses et travailleurs?
- Comment les représentantes et représentants **perçoivent-ils** le processus de réadaptation et de retour au travail?